



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral du 3 décembre 2021 n° DPC-2021-066 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Marne

**Le préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

- Vu** le code de la santé publique, notamment son titre III et ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;
- Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;
- Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE Préfet du département de la Marne ;
- Vu** le décret n°2021-1471 du 10 novembre 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DPC-2021-059 du 3 novembre 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Marne ;
- Vu** l'urgence ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDÉRANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

CONSIDERANT que les dossiers d'ouverture des centres de vaccination déposés sont complets et répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

CONSIDERANT les annonces du Gouvernement demandant la mise en œuvre de la vaccination pour le plus grand nombre ;

CONSIDERANT que pour permettre la vaccination de ces personnes il y a lieu d'ouvrir des centres de vaccination éphémères dans le département de la Marne ;

Sur proposition du délégué départemental de la Marne de l'agence régionale de santé Grand Est,

ARRETE :

Article 1 :

La vaccination contre la Covid-19 des publics concernés peut être assurée pendant toute la durée de la campagne de vaccination dans les centres de vaccination figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2:

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° DPC 2021-059 du 03 novembre 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Marne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée – 51036 Châlons-en-Champagne ou sur www.telerecours.fr

Article 4:

La sous-préfète, directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et le délégué territorial de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et entre en vigueur immédiatement. Copie en sera adressée aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Châlons-en-Champagne et Reims.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 03 décembre 2021

Le préfet,

Pierre N'GAHANE

ANNEXE

Communes	Lieux	Adresses	CP	Observations
REIMS	Salle René Tys	Avenue Paul Marchandeaudeau (entrée parking René Tys)	51100	
FISMES	Centre d'Animation Communale	12 rue Camille Rigaux	51170	
VITRY-LE-FRANÇOIS	Salle du Manège	Esplanade Tauberbischofsheim	51300	Ouverture à compter du 06/12
EPERNAY	Palais des fêtes	Parc des loisirs Roger Menu	51200	
DORMANS	Salle des fêtes	28 avenue de Paris	51700	Ouverture à compter du 14 décembre
SAINTE MENEHOULD	Centre hospitalier d'Argonne	Quartier Valmy	51800	
CHALONS EN CHAMPAGNE	Le Capitole	68 Avenue du Président Roosevelt	51000	
FERE CHAMPENOISE	Complexe sportif salle de judo	384 rue de la Libération	51230	
MONTMIRAIL	Halle aux veaux	18 rue Jeanne d'Arc	51210	
SEZANNE	Ancien collège	8 rue du Capitaine Faucon	51120	
SUIPPES	Centre culturel	9 rue de Saint-Cloud	51600	